



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit communautaire

Question écrite n° 126514

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les eaux urbaines résiduelles. La France a été assignée devant la CJCE (Cour de justice des Communautés européennes) en 2010 pour non-conformité à la directive communautaire de 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires avant le 31 décembre 2000. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant à la mise en conformité de la France en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126514

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 387

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)